

N° 6.9...3 ANRAC



الوكالة الوطنية لتنقين الأنشطة المتعلقة بالقنب الهندي
Agence Nationale de Réglementation des Activités Relatives au Cannabis

Rabat, le 27 JAN. 2026

DECISION APPEL A CANDIDATURE

LE DIRECTEUR GENERAL

DE L'AGENCE NATIONALE DE REGLEMENTATION DES ACTIVITES RELATIVES AU CANNABIS ;

- Vu le dahir n°1-21-59 du 3 hija 1442 (14 juillet 2021) portant promulgation de la loi n°13-21 relative aux usages licites du cannabis, notamment l'article 31 ;
- Vu le dahir n° 1-23-72 du 9 rabii II 1445 (25 octobre 2023) portant nomination de Monsieur **Mohammed EL GUERROUJ**, Directeur Général de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°7/2013 en date du 29/04/2013 fixant la procédure de nomination aux fonctions de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ;
- Vu l'organisation des Services de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis.

DECIDE

Article 1 : L'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis lance un appel à candidature pour occuper le poste de **Chef de Division de Développement de la Filière du Cannabis et de la Promotion de l'Investissement.**

Article 2 : Le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une Administration Publique ou dans un Etablissement Public ou dans une Entreprise Privée et :

- Ayant un niveau d'enseignement supérieur d'au moins Ingénieur d'Etat ou Master dans une filière scientifique ou économique, et ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir ;
- Ayant une expérience professionnelle liée aux compétences exigées, minimum 5 ans dans les Administrations de l'Etat, dans les Etablissements publics ou dans le secteur privé ;
- Avoir occupé un poste de responsabilité (2 ans minimum chef de service) ;
- Avoir une expérience dans le domaine de développement des secteurs productifs et/ou dans le domaine du développement territorial. Une expérience dans la promotion de l'investissement dans les secteurs productifs serait un atout.

Article 3 : Les attributions du poste de responsabilité susmentionné sont définies au niveau de la fiche de poste ci-jointe.

Article 4 : Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par le candidat, apposée de l'avis favorable des **services compétents des ressources humaines** pour les candidats relevant de la fonction publique ou des Etablissements et Entreprises Publics ;
- Curriculum Vitae ;
- Copie de la Carte Nationale d'Identité Electronique (recto-verso) ;
- Tout document justifiant que le candidat dispose des capacités et des conditions requises pour occuper le poste à pourvoir : Diplôme, attestation de travail justifiant l'expérience demandée (**les expériences au sein des établissements privés doivent être justifiées par une déclaration CNSS**), document justifiant l'ancienneté dans le poste de Chef de Service ;
- Un projet institutionnel détaillé présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

Article 5 : Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au **Bureau d'ordre** de l'Agence Nationale de Réglementation des Activités relatives au Cannabis ou envoyé à l'adresse suivante : 59 Rue Oued Moulouya, Agdal, Rabat, au plus tard le **12 février 2026 à 16h30min**.

Article 6 : La présente décision sera publiée sur les portails de l'ANRAC (www.anrac.gov.ma) et de l'Emploi Public (www.emploi-public.ma).

Article 7 : La date d'entretien sera notifiée par courrier électronique aux candidats présélectionnés et les résultats seront publiés sur le portail de l'Emploi Public et celui de l'ANRAC.

~~Le Directeur Général de l'Agence Nationale
 de Réglementation des Activités relatives
 au Cannabis~~
~~Signé : Mohammed EL GUERROUJ~~